Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260309-DEL20260309_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 9 mars 2026

Délibération n°20260309-13

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, Mme Joëlle HAMON, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : M. William LOZAC'H, M. David HERMAN, Mme Annie L'HEVEDER, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS et M. Éric LE GAC,

Absents avec procurations : M. Samuel PRADES a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, Mme Marianne VINCENT a donné procuration à Mme Joëlle HAMON,

Absents : Mme Peggy LAMBERT, M. Stéphane MORVAN,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 2 mars 2026 Date d'affichage : le 2 mars 2026

****

Délibération n°20260309-13 : Campagne destruction Frelons Asiatiques 2026

Référence nomenclature n°1.4

M. le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la lutte contre les espèces invasives est importante pour notre territoire. La commune, avec la participation à 100% des dépenses pour la destruction des nids primaires et 50% du coût des dépenses pour la destruction des nids secondaires des frelons asiatiques sur l'année 2025, a participé à la destruction de 21 nids pour un total de 1 170 € et a facturé la somme de 635 € aux particuliers soit une dépense équivalente à la campagne de 2024. De plus, la commune a fourni des pièges aux habitants pendant la campagne de piégeage des reines du 15 mars au 15 juin permettant ainsi de réduire la création de nouveaux nids.

Il est envisagé de proposer aux Conseillers de reconduire la participation sur l'exercice 2026. Le conseil propose de prendre en charge à hauteur de 100% la destruction des nids primaires et secondaires pour la campagne 2026.

Une fiche d'intervention sera confectionnée. Les particuliers contacteront la mairie pour signaler l'emplacement du nid. La commune fera intervenir le « référent » ou l'Elu (M. Joël PHILIPPE) ou l'Employé (M. Thierry TANGUY) pour valider l'espèce nuisible et mandater une entreprise habilitée pour la destruction.

La fiche d'intervention sera contre signée par l'administré et l'entreprise pour la prise en charge par la commune de la facture de l'intervention.

Un état des interventions sera réalisé en fin de période.

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260309-DEL20260309_13-DE

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

VALIDE le plan de lutte contre les frelons asiatiques présentés ci-dessus pour l'année 2026,

VALIDE la participation à hauteur de 100% pour la destruction des nids primaires et des nids secondaires réalisée par une entreprise habilitée suivant le plan d'action indiqué ci-dessus,

IMPUTE les dépenses au compte 6288 du budget Commune 2026,

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE



La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU

